



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Vincennes, le 22 juin 2020

INSTITUT DE LA GESTION PUBLIQUE
ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

20, ALLÉE GEORGES POMPIDOU
94306 VINCENNES CEDEX

La Directrice des Études
IGPDE/2020/06/5244

NOTE POUR TOUS LES SERVICES

Objet : Préparation aux épreuves d'accès au cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'École Nationale d'Administration – session 2021.

P.J. : 5 annexes

L'Institut de la Gestion Publique et du Développement Économique (IGPDE) organise, à l'intention des fonctionnaires et agents de l'État réunissant les conditions requises pour se présenter au concours 2021, une préparation aux épreuves d'accès au cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'École Nationale d'Administration (pré-concours ENA), sous réserve de l'ouverture d'un pré-concours en 2021, dans la perspective d'un éventuel concours d'entrée à l'ENA en 2022.

Les conditions statutaires pour participer à cette préparation, son organisation et les modalités d'inscription sont précisées en annexe.

Les inscriptions seront closes le **20 août 2020** pour les inscriptions individuelles et le **5 août 2020** pour la prise en charge des administrations.

Le coût de cette préparation peut être soit à la charge de l'agent (inscription individuelle), soit à la charge des administrations (inscription sous convention).

Les administrations souhaitant prendre en charge l'inscription de leurs agents à cette préparation se voient offrir la possibilité de passer commande à l'IGPDE, permettant aux candidats de bénéficier de la préparation.

Dans un souci d'amélioration de ses prestations, l'IGPDE invite fortement les candidats à accomplir d'une part leur pré-inscription en ligne et d'autre part, à procéder au règlement par carte bancaire. Pour ce faire, les candidats, y compris ceux dont la formation serait prise en charge par leur administration, doivent se connecter à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/igpde-prepa-concours>

Je vous serais obligée de bien vouloir prendre toutes dispositions pour que les agents placés sous votre autorité puissent prendre connaissance de la présente note dans les meilleurs délais.

La Directrice générale,

Virginie MADELIN



**PRÉPARATION AU PRE-CONCOURS ENA
- Session 2021 -**

I – CONDITIONS REQUISES POUR S’INSCRIRE A LA PRÉPARATION (à titre indicatif)

Les épreuves sont accessibles aux fonctionnaires, agents de l’Etat, des collectivités territoriales ou des établissements publics ou d’une organisation internationale intergouvernementale, justifiant de **quatre années au moins de services publics** effectifs au 31 octobre 2021.

Les périodes de stages et de formations ne sont pas comptabilisées.

Nul ne peut concourir plus de trois fois au total à l’un ou plusieurs des concours d’accès au cycle préparatoire à l’Ecole Nationale d’Administration.

ATTENTION : cette préparation est organisée par l’IGPDE en amont des épreuves du pré-concours 2021.

L’ouverture de cette préparation ne présume pas de l’ouverture effective d’un pré-concours 2021, ni d’un concours d’entrée à l’ENA en 2022.

II - NATURE DES ÉPREUVES

L’arrêté du 16 décembre 2015 fixe la nature des épreuves et les conditions d’organisation du concours (J.O. du 8 janvier 2016).

ÉPREUVES ÉCRITES D’ADMISSIBILITÉ	DURÉE	COEFFICIENT
1. Rédaction d’une note de synthèse sur un dossier	4 heures	2
2. Rédaction d’un exposé sur une question d’actualité d’ordre politique, économique, social ou international. Les candidats ont pour cette épreuve le choix entre quatre sujets.	3 heures	2
ÉPREUVE ORALE D’ADMISSION	DURÉE	COEFFICIENT
Un entretien permettant d’apprécier la personnalité, les motivations, le parcours et les réalisations du candidat à partir d’un dossier présentant son expérience professionnelle	30 minutes	3

Si la nature des épreuves devait être modifiée en cours de préparation, l’IGPDE dans la mesure du possible adaptera le contenu de la préparation.

III - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- SUR LE CONCOURS (CALENDRIER PRÉVISIONNEL)

Sur le concours (conditions, nature et programme des épreuves, dossier d’inscription au concours)

Le dossier d’inscription aux épreuves du pré-concours ENA est habituellement disponible à l’ENA à partir du mois de décembre (date prévisionnelle), à l’adresse suivante :

- Ecole Nationale d’Administration
 - Service des concours
 - 1 rue Sainte Marguerite
 - 67000 STRASBOURG
- Renseignements sur le concours : concours@ena.fr
- Inscription en ligne uniquement sur le site : <http://www.ena.fr/>

- **SUR LE CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP)**

Les candidats qui envisagent de demander un congé de formation professionnelle à leur administration peuvent obtenir des renseignements sur le site Internet de l'IGPDE, à la rubrique : préparations aux concours. Ils peuvent également s'adresser à Mme Michèle BERNARD par téléphone 01 58 64 81 16 ou par voie électronique : michele.bernard@finances.gouv.fr.

Gestion du CPF : en cas de demande de mobilisation du compte personnel de formation (CPF) pour cette préparation, la gestion dudit CPF est à la charge de l'administration qui l'accorde à l'agent.

SUR LA PRÉPARATION (conditions, nature et programme des épreuves, dossier d'inscription au concours) : dates prévisionnelles

Inscription aux épreuves : décembre 2020 janvier 2021 (auprès de l'ENA)

Epreuves d'admissibilité : fin mars ou début avril 2021

Résultats d'admissibilité : mi-mai 2021

Oraux : de fin mai à fin juin 2021

Résultats d'admission : fin juin ou début juillet 2021

- **AFFECTATION DES LAURÉATS**

Les lauréats du pré-concours ENA seront placés en position de détachement (cas des agents titulaires) pour une durée d'un an, ou mis en congé dans leur administration d'origine (cas des non titulaires) *.

Ils seront affectés par l'ENA dans l'un des centres de préparation (IGPDE à Vincennes ou I.E.P. de Bordeaux, Grenoble, Lille, Strasbourg, Toulouse, Rennes) pour effectuer la scolarité au cours de laquelle ils se consacreront à temps plein à la préparation du concours d'entrée à l'ENA.

* Pour les candidats admissibles, à l'issue du cycle préparatoire, au concours interne de l'ENA, la durée de détachement est prolongée jusqu'à la fin des épreuves d'admission.



PREPARATION AU PRE-CONCOURS ENA – SESSION 2021

LA PREPARATION

La préparation est ouverte aux fonctionnaires et agents de l'Etat remplissant les conditions requises pour se présenter en 2021 aux épreuves du pré-concours ENA.

ATTENTION : cette préparation est organisée par l'IGPDE en amont des épreuves du pré-concours 2021.

L'ouverture de cette préparation ne présume pas de l'ouverture effective d'un pré-concours 2021, ni d'un concours d'entrée à l'ENA en 2022.

Elle est organisée sous la forme d'un enseignement à distance (supports de cours et modules en ligne) complété de vidéos de conférences de méthodologie pour la préparation des 2 épreuves écrites.

Si la nature des épreuves devait être modifiée en cours de préparation, l'IGPDE dans la mesure du possible adaptera le contenu de la préparation.

Préparation en ligne

La préparation se présente sous forme de modules de formation mis en ligne contenant des conseils méthodologiques, des apports de connaissance (fiches et chroniques d'actualité), et des entraînements aux épreuves (concours blancs à distance).

Cette préparation inclut également des propositions de devoirs cadencés (notes de synthèse et notes d'actualité) de mi-septembre 2020 à fin février 2021 à envoyer à la correction et des corrigés accompagnés de commentaires.

Les supports

Les candidats peuvent bénéficier de la préparation en ligne, via la plate-forme de formation à distance de l'IGPDE (sur internet) accessible à l'adresse suivante :

<https://e-formation.igpde.finances.gouv.fr/>

Le candidat inscrit à la préparation en ligne reçoit par courriel en début de session les modalités de connexion à la plateforme à distance (adresse internet, identifiant et mot de passe).

Une adresse électronique sert d'identifiant pour la connexion à la plate-forme de formation à distance de l'IGPDE et d'adresse de contact pour toutes les informations concernant la préparation. Les candidats inscrits à la précédente session fournissent la même adresse électronique comme identifiant et indiqueront, le cas échéant, une nouvelle adresse électronique pour la réception des messages.

Entraînements aux épreuves

Outre les sujets de devoir proposés dans les modules, deux types d'entraînements aux épreuves sont organisés : des concours blancs et des jurys fictifs.

- 2 concours blancs se dérouleront à distance. le premier en novembre 2020 et le second fin janvier ou début février 2021 (dates communiquées en début de session).
- 2 jurys fictifs par personne, sous réserve que les circonstances le permettent, seront organisés pour les seuls candidats admissibles en mai et juin 2021. Ils auront lieu dans les locaux de l'IGPDE. Possibilité sera donnée aux candidats se trouvant dans l'impossibilité de se déplacer de passer un jury fictif par visioconférence, sous réserve des moyens techniques disponibles.



PRÉPARATION AU PRE-CONCOURS ENA - SESSION 2021 - INSCRIPTION A LA PREPARATION

Attention : L'inscription à la préparation organisée par l'IGPDE ne vaut pas inscription au pré-concours.

La date limite d'inscription est fixée au 20 août 2020.

Les candidats peuvent s'inscrire soit individuellement, soit par l'intermédiaire de leur administration, à la préparation organisée par l'IGPDE dès lors qu'ils remplissent les conditions pour se présenter aux épreuves du pré-concours ENA de la session 2021.

I. INSCRIPTION INDIVIDUELLE A DISTANCE

Prestations proposées :

- . La mise en ligne des modules de formation
- . La possibilité de réaliser les devoirs et concours blancs et de bénéficier d'une correction personnalisée
- . Les vidéos des séances méthodologiques de préparation aux épreuves écrites de synthèse et d'actualité
- . La participation aux jurys fictifs pour les candidats admissibles (2 jurys fictifs par candidat).

La participation forfaitaire s'élève à **75 €**.

Règlement de l'inscription individuelle

Après avoir validé votre pré-inscription en ligne :

- . Si vous avez opté pour le règlement par carte bancaire, celui-ci se faisant directement sur le site, vous n'avez rien à transmettre.
- . Si vous avez opté pour le règlement par chèque ou mandat-cash, libellé à l'ordre du **régisseur de recettes du Secrétariat général des ministères économiques et financiers** et au dos duquel vous **noterez votre numéro de commande**, vous devez l'adresser au plus tard le **20 août 2020** (le cachet de la Poste faisant foi) à :

- Régie d'avances et de recettes du SG des MEF
Télédoc 713
120, rue de Bercy
75572 Paris cedex 12.

Un certificat d'inscription (à conserver durant toute la préparation) vous sera transmis par courrier électronique après validation définitive de votre inscription par nos services.

L'IGPDE ne procède, en aucun cas, au remboursement de ces frais et aucun paiement fractionné et/ou différé n'est accepté. Le choix du type d'inscription est définitif, aucune inscription après la date de clôture ne sera acceptée.

Attention : l'inscription à la préparation organisée par l'IGPDE ne vaut pas inscription aux épreuves du pré-concours ENA.

En cas non ouverture du pré-concours 2021 en cours de préparation, il ne sera pas procédé à un remboursement même partiel. Cette situation étant indépendante de l'IGPDE qui n'organise pas le concours

II. INSCRIPTION PAR SON ADMINISTRATION

Les administrations ont la possibilité de prendre en charge les frais d'inscription de leurs agents.

L'administration peut inscrire un ou plusieurs agents à la préparation organisée par l'Institut.

Prestations fournies :

- . La mise en ligne des modules de formation
- . La possibilité de réaliser les devoirs et concours blancs et de bénéficier d'une correction personnalisée
- . Les vidéos des séances méthodologiques de préparation aux épreuves écrites de synthèse et d'actualité
- . La participation aux jurys fictifs pour les candidats admissibles (2 jurys fictifs par candidat).
- . Sur demande de l'administration, le nombre de devoirs rendus (une seule fois, en fin de préparation)

La participation forfaitaire s'élève à **195 €**.

ATTENTION : il vous appartient avant la date limite d'inscription de vérifier l'acceptation de votre inscription par votre administration pour vous inscrire à défaut en individuel en ligne sur le site de l'IGPDE.

En cas de refus de prise en charge par votre administration, il vous appartient de contacter l'IGPDE pour modifier votre préinscription et vous inscrire à titre individuel.

IMPORTANT : Pour une prise en charge par l'administration la date limite d'inscription est fixée au **5 août 2020**.

Les administrations souhaitant prendre en charge l'inscription de leur agent sont invitées à remplir le formulaire (annexe IV, page 1), à recenser l'ensemble des candidatures à l'aide des tableaux joints (annexe IV, pages 2, 3 et 4) en vérifiant que chaque bulletin d'inscription est dûment renseigné et que chaque candidat remplit bien les conditions pour concourir à la session 2020, et à adresser à l'IGPDE le dossier d'inscription **d'ici le 20 août 2020**. Ce dossier doit comporter :

- . La lettre de commande et le formulaire de renseignements,
- . Les tableaux de recensement des candidatures,
- . Les bulletins d'inscription. (le résultat de la pré-inscription des candidats retenus)

En fin de préparation, le département de la gestion financière et comptable de l'IGPDE adressera un mémoire de facturation permettant au service commanditaire de procéder au paiement de la prestation.

Les administrations s'engagent après service fait à régler à l'IGPDE les sommes dues.

LES BULLETINS OU DOSSIERS D'INSCRIPTION SONT À ENVOYER D'ICI LE 20 août 2020 à

Monsieur Christian BRUN
IGPDE – Pièce 7127 - 20 avenue Georges Pompidou
94306 VINCENNES CEDEX
Tél. 01 58 64 84 36 – adresse électronique : prepena.igpde@finances.gouv.fr

L'IGPDE ne procède, en aucun cas, au remboursement de ces frais. Les candidats doivent être extrêmement vigilants lors de leur inscription.

Le choix du type d'inscription est définitif. Aucune inscription après la date de clôture (5 août 2020) ne pourra être acceptée. (date d'inscription avec prise en charge par l'administration)

Attention : l'inscription à la préparation organisée par l'IGPDE ne vaut pas inscription aux épreuves du pré-concours ENA.

En cas non ouverture du pré-concours 2021 en cours de préparation, il ne sera pas procédé à un remboursement, même partiel, cette situation étant indépendante de l'IGPDE qui n'organise pas le concours

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS

(à renvoyer à l'IGPDE accompagné de votre lettre de commande)

PRÉPARATION AU PRÉ-CONCOURS ENA SESSION 2021	ATTENTION CE DOCUMENT N'EST PAS LA LETTRE DE COMMANDE MERCI DE JOINDRE VOTRE LETTRE DE COMMANDE SIGNÉE
---	---

Administration commanditaire :

Nom

Adresse

N° Siret

Nom du correspondant de l'IGPDE dans votre administration :

Adresse

N° de téléphone

Adresse électronique

Nom et qualité de la personne habilitée à signer la lettre de commande :**Nom du service payeur**

Adresse du service payeur

N° de téléphone

Modalités de règlementOrdonnance directe de virement mandat administratif

(rapprochez-vous de votre service payeur pour cocher la case correspondante)

Lettre de commande n°:

Je, soussigné(e), reconnais être avisé (e) :

- que la date de clôture des inscriptions est fixée au **5 août 2020** (cachet de la poste faisant foi)
- que tout dossier incomplet ou hors délai sera rejeté
- qu'en cas de changement d'affectation de service ou d'administration d'un agent, la prise en charge financière sera assurée par le service signataire
- que le signataire s'engage à régler à l'amiable tout différend qui pourrait survenir entre lui et l'IGPDE ;
- qu'en cas non ouverture du pré-concours 2021 en cours de préparation, l'administration s'engage à régler la prise en charge de ses agents. Cette situation étant indépendante de l'IGPDE qui n'organise pas le concours.

Fait à

Signature et qualité :

Votre contact à l'IGPDE : Christian BRUN – 01 58 64 84 36 – prepena.igpde@finances.gouv.fr

